
Qu'est-ce que les études post coloniales ?

Rendez-vous de l'Histoire – Blois – Octobre 2021



Historien français, spécialiste d'histoire sociale des États-Unis et des minorités, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po) - Directeur Général du Palais de la Porte Dorée - Musée national de l'histoire de l'Immigration

Pap NDIAYE

[Transcription partielle de l'intervention]

La question des études post coloniales est une question sensible politiquement car elle est vécue comme le summum du politiquement correct par certains. Cette question n'est pas uniquement une question universitaire qui relèverait des sciences sociales ou de l'histoire ; mais c'est une question qui se déploie dans l'espace public aujourd'hui. La question n'est pas uniquement une question de savoirs, elle se développe dans l'espace social et l'espace politique : elle est donc bien une question du présent.

Il faut distinguer deux grands moments pour comprendre la question des études post coloniales :

- **Le premier moment correspond à la définition donnée au postcolonialisme.** Cet objet est très varié avec de nombreuses disciplines et approches qui interviennent dans son étude. La première dimension tient à ce que cette histoire a longtemps été écrite par et à partir de sources des dominants, des gagnants de ceux qui avaient imposé leur récit à la suite des rapports de domination ou un rapport d'exploitation. Celui qui gagne la guerre, c'est celui qui écrit le récit de la guerre. Les historiens pendant très longtemps se sont appuyés sur ces sources. Les sources sont donc quelques peu biaisées et en grande quantité mais d'un seul point de vue. On laisse donc peu aux anonymes, aux personnes qui n'ont pas accès à l'écrit, aux dominés. Ils n'ont pas laissé beaucoup de traces dans l'histoire. Pour prendre un exemple dans l'histoire de l'esclavage et du travail forcé, les sources provenaient des maîtres, des registres des plantations mais aussi des journaux de maître ou de maîtresse dans les plantations, des livres de bord écrits par des médecins ou des capitaines des bateaux qui faisaient la traite transatlantique. Donc, on avait beaucoup de sources, de fait, mais des sources qui étaient écrites par ceux et celles qui ont contrôlé l'esclavage et la traite. Les sources provenaient d'un certain point de vue, l'esclavage était donc raconté par ceux qui en profitent parce qu'ils l'organisaient et non pas par ceux qui le subissaient. Ainsi, pendant très longtemps, les historiens ont

fait leur histoire à partir de ça jusqu'à ce que dans les années 60, d'abord aux États-Unis, les historiens commencent à s'intéresser très sérieusement à d'autres sources : les sources écrites, plutôt, les sources laissées par les esclaves à propos de l'esclavage. La première dimension des études post colonial, c'est de prendre le post- non pas au sens chronologique du terme c'est-à-dire *après* mais au sens où cela dépasse le colonial, dans la dimension des sources. Les études post coloniales, c'est d'abord de multiplier les points de vue pour éviter d'avoir simplement le point de vue dominant, le point de vue de ceux qui profitent, le point de vue surplombant sur l'institution. Cela demande beaucoup d'imagination pour aller chercher des sources qui, par définition, sont beaucoup plus évanescentes ; ce sont des murmures, ce sont des mots qu'on peut attendre en tendant l'oreille... pour saisir un écho et des bribes très lointaines de celles et ceux qui n'avaient pas droit à la parole. Alors comment fait-on ? Il faut d'abord se pencher, assez classiquement, sur des moyens qui sont archéologiques, des fouilles, par exemple, les maisons, les habitations qui sont souvent très sommaires dans lesquelles les esclaves pouvaient vivre, il est nécessaire d'aller au-delà de la maison du maître mais aller vers les petites maisons des plantations voire aussi trouver des ustensiles, des objets laissés ici et là et qui dans leur simplicité témoignent de la vie des esclaves. Puis, on va faire autre chose : on va s'intéresser à des récits, des prises de parole. Par exemple, on va s'intéresser aux récits des esclaves qui ont fui l'esclavage car les esclaves ont souvent écrit des textes pour expliquer leur évasion et des textes qui ont été utilisés par les abolitionnistes pour dénoncer l'esclavage et les violences. Ces textes ont longtemps été mis de côté par les historiens car jugé peu fiables, trop militants. Aujourd'hui, les historiens, tout en les critiquant, les prennent de plus en plus au sérieux. Les récits sont très nombreux entre 120 et 150 entre 1820 et 1860. Il existe aussi des enregistrements des derniers anciens esclaves, des personnes âgées enregistrées dans les années 1930 aux États-Unis, ainsi on a cette chose extraordinaire d'entendre les voix des esclaves. Pour la France, nous ne possédons pas ce type d'enregistrement ainsi que peu de récits de fuite d'esclaves car dans les Caraïbes françaises, ce sont des îles, la fuite est moins aisée. On possède cependant des documents qui font parler les esclaves à travers des procès ou des procédures judiciaires lancées par des esclaves, à travers ces documents judiciaires, on perçoit la parole, les propos et la vie des esclaves... À travers les mots du traducteur qui parfois créolise le discours et on voit se faufiler la voix des esclaves. Pour accéder à cette voix des esclaves, il faut que le chercheur veuille et cherche afin de dépasser les seules sources des dominants. Cette première dimension est très importante c'est la dimension des sources et de la manière dont on veut aborder les sujets. Est-ce qu'on les aborde par le haut, le surplomb des dominants, où est-ce qu'on écoute les voix des plus faibles, les voix d'en bas.

(...)

- **La seconde dimension qui est aussi importante, c'est de prendre le mot post-dans son acception chronologique, c'est-à-dire d'étudier les sociétés après la colonisation.** Et de regarder dans les sociétés qui ne sont plus des sociétés coloniales, ce qui reste de la colonisation dans le contemporain. On se rapproche plus des sociétés d'aujourd'hui pour regarder les legs et les héritages, c'est-à-dire les éclaboussures du passé sur le présent. Dans ce cas, le passé colonial n'est pas si lointain. Le moment colonial n'a pas totalement disparu. Si on s'intéresse aux sociétés actuelles issu du passé esclavagiste, c'est le cas, par exemple, du Brésil, on

constate que les descendants des esclaves sont aujourd'hui parmi les membres de population les plus pauvres. Il y a bien sûr des trajectoires remarquables qui, grâce à l'école en particulier, ont permis à des descendants d'esclaves de se lever socialement dans les sociétés postcoloniales mais globalement, si on s'intéresse aux masses, on se rend compte que ceux qui dans les sociétés coloniales avaient peu, leurs descendants ont aujourd'hui peu aussi. Il faut donc s'interroger sur la raison qui explique cette situation. Au Brésil, en particulier, nation du métissage qui avait pour vocation de réduire l'héritage colonial par le métissage, mais les effets sont limités. Pourquoi ces héritages ? C'est là que l'on regarde non pas les situations coloniales mais justement cet héritage. Par exemple, en ce qui concerne l'esclavage, on regarde la manière dont les abolitions se sont faites : du côté de la France, par exemple, les abolitions se sont faites (la seconde en 1848) en accordant la citoyenneté mais en réalité, une sous citoyenneté... La métropole ne s'est pas occupée de la situation économique et en particulier la réforme agraire qui aurait permis aux anciens esclaves de vivre sur leur terre en découpant les anciennes plantations par une politique de lotissement de la terre. Les propriétaires d'esclaves ont perdu leurs esclaves mais auront été largement, très largement indemnisés pour cela. Aujourd'hui, en Martinique, c'est entre 70 et 75 % des terres qui appartiennent à quelques centaines de familles descendants de colons, propriétaires d'esclaves, les Békés, qui possèdent aussi, aujourd'hui, les supermarchés, les stations essence, etc...L'esclavage reste très prégnant dans la société martiniquaise de telle sorte que lorsqu'il y a des mouvements sociaux, on retrouve le vocabulaire ou les représentations mentales de l'esclavage, la grammaire politique est toujours imprégnée de la période coloniale esclavagiste. La situation d'inégalité flagrante est bien intégrée dans les mentalités et elles ont quelque chose à voir avec le passé. Si dans la perspective post coloniale, si on admet par évidence que le passé est irréparable que la colonisation et l'esclavage sont une tragédie de l'histoire, en revanche, on peut dire que le présent, lui, est réparable. On peut agir dessus, on peut agir sur les legs que le passé nous a laissés, on peut par exemple, réduire les inégalités. (...). Il ne faut pas trivialisier les choses et il ne faut pas parler aujourd'hui à propos de situation sociale difficile de situation coloniale car la situation coloniale était beaucoup plus violente que ce qui est vécu aujourd'hui.

- **Dès lors les études postcoloniales posent une question épineuse est intéressante qui est celle de la réparation.** Et donc de l'articulation entre la situation passée et la situation présente, on est bien là dans un enjeu mémoriel et symbolique. La réparation a deux formes principales. La première, c'est la réparation symbolique, celle qui s'attache à la reconnaissance. Reconnaître les torts, reconnaître les souffrances passées, reconnaître les crimes. C'est quelque chose d'important pour ceux et celles qui sont les descendants des victimes. Cette reconnaissance peut passer par le biais de déclaration ou de grands discours solennels des autorités, elle peut aussi passer par le biais institutionnel, par des noms de rues par exemple par des monuments, des journées mémorielles... Par exemple, on peut penser au discours de 1995 de Jacques Chirac lorsque le président de la République reconnaît avec une très grande force la responsabilité de l'État français dans la déportation des Juifs dans le contexte du génocide de la deuxième guerre mondiale. Idem, pour le discours du président Macron sur les harkis en 2021. La réparation peut prendre aussi des formes juridiques comme la loi Taubira de 2001 sur la reconnaissance de l'esclavage comme un crime contre

l'humanité. Cette loi ne change rien dans le présent mais cela permet de dire aux descendants que l'État reconnaît que ce qui a été fait, est condamnable et que leur histoire fait partie de l'histoire du pays et que leur histoire peut rentrer par la grande porte de l'histoire. Vous êtes des citoyens depuis 1848 et vous avez été maltraités car sitôt que l'esclavage a été aboli en France, on en a fait disparaître les traces et la question d'aujourd'hui et de ramener cette trace à la surface pour pouvoir les discuter et se les approprier. Ce qui montre que cette question est renouvelée, c'est par exemple, la salle consacrée à la traite transatlantique qui est ouverte récemment au musée de la cité de l'immigration du Palais de la Porte Dorée dont je suis le directeur. Ainsi, cette première dimension de la réparation c'est à la fois le symbolique, c'est-à-dire la reconnaissance, mais aussi la connaissance à travers des démarches muséales, historiques y compris dans les programmes scolaires. La seconde dimension des réparations concerne les réparations matérielles. Mais, là aussi, il ne faut pas trivialisier la question. En effet, une réparation, ce n'est pas un chèque qu'on donnerait aux gens, d'ailleurs à qui envoyer cette somme ? Si on prend le cas des États-Unis, on considère que 15 à 20 % de la population américaine aurait des descendants liés à la période de l'esclavage. Donc concrètement comment identifier les descendants ? Aujourd'hui cette perspective d'une réparation directe auprès des descendants est abandonnée pour des raisons de difficultés de mise en œuvre. En revanche, on peut envisager des réparations matérielles qui ne s'adressent pas aux individus mais aux groupes. Par exemple, des bourses pour accéder aux universités : cela fonctionne aux États-Unis, les entreprises, banques, assurances, ... qui par le passé ont bénéficié du système esclavagiste peuvent donner des bourses pour des étudiants issus des populations touchées par le système colonial. Par exemple, en Californie, ces entreprises sont tenues de financer certaines universités, programmes de recherches... Il en va de même des États qui peuvent venir en aide aux régions touchées par les inégalités liées au modèle de développement économique esclavagiste ou colonial, c'est le cas, par exemple, de la France avec ses départements et territoires d'outre-mer.

- Pour conclure, il faut, d'abord, rappeler l'existence des voies multiples qui couvrent cette grande période coloniale du 15e au 20e siècle et qu'il faut faire émerger. Dans un deuxième temps, la question des legs et des héritages dans les sociétés actuelles marquées par un passé esclavagiste ou colonial. C'est donc, à la fois, un programme de connaissances, de recherches historiques, de savoir auquel les historiens doivent s'atteler mais aussi un programme politique, civique au sens fort du terme dans une perspective de changements sociaux contemporains. On peut aussi investir le champ de l'art de la littérature comme moyen de penser ces legs des sociétés coloniales dans un post colonial. C'est le cas, par exemple, du récent prix Nobel de littérature (2021), attribué au romancier tanzanien Abdulrazak Gurnah qui fait resurgir ces voix du passé.



Pour écouter la conférence complète

<https://rdv-histoire.com/programme/edition-2021-le-travail/qu-est-ce-que-les-etudes-post-coloniales>